

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation
des programmes

du Conservatoire Lassalle

10 septembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Fondé en 1906 par le comédien français Eugène Lassalle, le Conservatoire Lassalle est un établissement d'enseignement privé qui accueille environ 200 étudiants par année à l'enseignement régulier. Depuis 1973, il offre un seul programme en formation préuniversitaire : *Sciences de la parole (600.03)*. Ce programme a été conçu dans le but d'offrir une formation générale jumelée en théâtre et en communication.

La Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) comprend dix sections. Les trois premières présentent les finalités et les objectifs de la PIEP, les rôles et responsabilités des différents acteurs, le système d'information sur le programme d'études. Les quatrième et cinquième sections définissent le mode de détermination de l'évaluation du programme d'études et le processus d'évaluation, les différentes étapes, le contenu du rapport d'évaluation ainsi que le suivi qui doit être donné à l'évaluation. La sixième section définit le mécanisme de révision de la politique et la périodicité à laquelle elle s'applique. Enfin, les quatre dernières donnent des indications sommaires sur l'archivage des données recueillies, l'arrimage avec les évaluations menées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, la première évaluation à être menée par le Conservatoire et, enfin, sur l'entrée en vigueur de la politique.

La politique s'applique au seul programme offert au Conservatoire et menant au diplôme d'études collégiales (DEC).

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Conservatoire Lassalle lors de sa réunion tenue le 10 septembre 1996. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La PIEP du Conservatoire Lassalle se présente d'emblée comme un outil de gestion qui vise à permettre à ce dernier d'offrir un programme de qualité en révisant de façon continue les objectifs et les modalités d'application. La qualité de la plupart de ses composantes et éléments est notable,

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*. Québec, octobre 1994, 25 pages.

particulièrement la formulation et la clarté des objectifs poursuivis, la préoccupation d'amélioration continue de la formation, le leadership assumé tout au cours du processus par la Direction des études et l'élaboration d'un système d'information adéquat. La Commission expose ci-après son analyse de la politique et formule quelques remarques susceptibles de l'enrichir et d'aider le Conservatoire à réaliser des évaluations de qualité.

Finalités et objectifs

Les finalités et les objectifs sont formulés clairement. La politique définit autant les objectifs généraux que ceux liés directement à l'évaluation du programme. Les préoccupations relatives à l'amélioration continue de la qualité de la formation offerte aux étudiants sont expressément soulignées.

La Commission note que le Conservatoire entend que l'évaluation du programme se fasse avec rigueur et équité dans le respect des personnes. L'évaluation du programme s'inscrit également dans une volonté de favoriser une meilleure collaboration entre le Conservatoire et le marché du travail.

La Commission souligne cependant au Conservatoire que c'est en vertu du *Règlement sur le régime des études collégiales* (art. 24) et non d'une exigence de la Commission que le Conservatoire est tenu de se doter d'une Politique d'évaluation de programmes.

Partage des responsabilités

Le rôle et les responsabilités des différents acteurs sont définis clairement. Le leadership est bien assumé par la Direction des études qui est la première responsable de l'élaboration, de l'application et de la révision de la présente politique. La Commission des études, la Direction générale et le Conseil d'administration soutiennent et entérinent le travail de la Direction des études.

De leur côté, les professeurs participent aux travaux du comité qui a pour mandat de procéder à l'évaluation du programme, et ils sont consultés à différentes étapes du processus. La politique gagnerait toutefois à être plus explicite sur la consultation de l'ensemble de l'équipe professorale, notamment en ce qui concerne la validation du devis d'évaluation ainsi que les conclusions et recommandations du rapport d'évaluation. Les professeurs sont en effet les plus en mesure de préciser et, au besoin, de nuancer les conclusions et recommandations du rapport, en particulier celles qui les concernent au premier chef. Comme il s'agit d'un établissement à programme unique,

une participation élargie de l'équipe professorale concourrait à favoriser le développement d'une culture organisationnelle qui favorise des évaluations de qualité.

Les étudiants et les diplômés sont également appelés à participer à l'évaluation du programme en répondant à différents questionnaires; ils sont également invités à faire connaître les améliorations qu'ils jugent nécessaires ou utiles d'y apporter.

Système d'information sur le programme

La politique prévoit la mise en place d'un système d'information qui joue ici un véritable rôle de déclencheur d'évaluations partielles et ciblées en fonction de certains indicateurs prédéterminés. Le système d'information relève de la responsabilité de la Direction des études et est ainsi à même de jouer efficacement le rôle qui lui est dévolu dans le cadre de l'évaluation du programme.

Les types d'indicateurs retenus pour témoigner de la qualité du programme sont d'ordre à la fois descriptif, statistique et perceptuel. La Commission note également que le Conservatoire ne fait pas que les énumérer, mais qu'une brève description en précise la portée. Le système d'information identifie ainsi une série d'indicateurs clés susceptibles de permettre des ajustements ponctuels ou, le cas échéant, de déclencher une évaluation en profondeur.

La Commission note enfin que le Conservatoire s'enquiert régulièrement de la satisfaction de ses différentes clientèles en vue d'offrir une formation qui satisfasse à la fois les étudiants, les responsables de départements universitaires ou d'écoles de théâtre et les employeurs potentiels du domaine des communications.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

La période maximale pour l'évaluation en profondeur du programme est de quatre ans. La Commission constate de plus que le Conservatoire utilise à bon escient les informations relatives au programme que lui transmet la Direction des études. À la lumière de ces informations, comme nous l'avons souligné précédemment, la Direction générale peut ainsi demander une évaluation partielle et ciblée de certains aspects du programme et lui apporter, au besoin, les correctifs appropriés en attendant qu'une évaluation en profondeur du programme soit effectuée.

Processus d'évaluation du programme

La politique décrit avec clarté et précision les six étapes du processus d'évaluation du programme, de la cueillette des données à la remise du rapport final aux autorités du Conservatoire pour approbation. Les critères retenus pour l'évaluation reposent principalement sur l'efficacité, la pertinence et l'efficience du programme. La Commission invite le Conservatoire à préciser les composantes de ces critères et à s'assurer qu'ils couvrent la plupart des dimensions d'un programme, notamment les méthodes pédagogiques utilisées et les mesures d'encadrement des étudiants.

Par ailleurs, le devis de réalisation comprend la plupart des éléments requis pour procéder à une évaluation de qualité et les modalités de réalisation sont claires et précises. La description du contenu du devis et celle du rapport sont très complètes. Enfin, les modalités de suivi se révèlent adéquates et prévoient même un échéancier de réalisation. Après approbation de la Direction générale et du Conseil d'administration, c'est à la Direction des études qu'il revient de veiller à la mise en oeuvre des actions nécessaires.

La Commission note que des représentants du milieu universitaire et des employeurs sont consultés, en particulier sur l'efficacité du programme. Elle invite le Conservatoire à associer des personnes extérieures à l'établissement au processus même d'évaluation. Une telle contribution pourrait s'avérer utile pour l'expertise ainsi apportée par ces personnes tout en donnant une meilleure crédibilité au processus d'évaluation.

Mécanisme de révision de la politique

Le mécanisme est adéquat et il comporte une périodicité maximale pour la révision de la politique. La Commission constate également que cette révision s'effectue dans le prolongement de l'évaluation du programme.

Par ailleurs, la Commission s'étonne que les données ayant servi à l'évaluation du programme soient détruites un an après l'approbation du rapport d'évaluation. La Commission estime en effet que l'archivage de ces données, dans le respect de la confidentialité des renseignements personnels qu'elles peuvent contenir, pourrait s'avérer utile pour suivre l'évolution du programme.

Conclusion

La Commission estime que la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Conservatoire Lassalle contient les composantes et éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en charge de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. La Commission apprécie en particulier la clarté et la précision de la plupart des composantes des différentes sections et l'importance accordée au suivi de l'évaluation. Elle note également que le rôle et les responsabilités des différents acteurs sont clairement définis et que la Direction des études exerce le leadership requis tout au long du processus. Enfin, le système d'information mis en place concourt efficacement à l'amélioration continue du programme. La politique du Collège s'inscrit également dans le respect de considérations éthiques.

Quelques précisions et améliorations pourraient toutefois être apportées à certaines composantes et éléments de la politique. Elles touchent la participation des professeurs, la précision des composantes des critères d'évaluation et la contribution de personnes ressources extérieures au Conservatoire.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jean-Paul Beaumier, agent de recherche